

ARRETE DU MAIRE

Centre socioculturel Clara Zetkin
DE/GC/AB N°2021-CSC-55

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN STAND DE VENTE DE PRODUCTION LOCALE DE PLANTS ET DE DEBIT DE BOISSONS NON ALCOOLISEES

A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION ASSOCIATIVE « DISTRIBUTION DE PLANTS »

Le Maire,

VU les articles L.3321-1, L.3332-5 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU les articles L. 2542-2 à L.24542-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU la demande formulée par la Présidente de l'association l'Autre Champs en Mars 2021, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un stand de vente temporaire à l'occasion d'une manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : AUTORISE l'association « L'AUTRE CHAMPS » pour « Distribution plants » à installer un stand temporaire de vente à l'occasion de la manifestation :

-« DISTRIBUTION DE PLANTS » LE 15 et 16 mai 2021, de 10h00 à 22h00.

Au jardin partagé
Avenue de la Division Leclerc à Villetaneuse

ARTICLE 2 : DIT que ce stand temporaire sera ouvert au public durant toute la durée de la manifestation, à charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :

- Transmis en Préfecture de Bobigny
- Affiché en Mairie
- Inscrit au recueil des actes administratifs

Fait à Villetaneuse le 23 Avril 2021

Le Maire,

Dieunor EXCELLENT

